



# CERTIFICATION DE SPÉCIALISATION CONDUITE DE L'ÉLEVAGE LAITIER

## DÉBOUCHÉS

- Installation en agriculture
- Salarié ou responsable d'un élevage laitier
- Salarié para-agricole

## PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats de 16 à 25 ans ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.

### Avant l'entrée en formation, les candidats doivent justifier :

- Soit de la possession d'un des diplômes suivants : BP REA, Bac Pro CGEA, BTA production (technicien généraliste ou conduite de l'exploitation de polyculture élevage) ; BTS ACSE, BTS PA
- Soit, sur décision du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, d'un diplôme ou titre homologué de niveau au moins équivalent et de spécialité voisine
- Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau du diplôme ou de l'équivalent de trois années à temps plein dans un autre emploi. Ils doivent en outre satisfaire aux évaluations de positionnement organisées par le centre

Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année.

L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

## CONDITIONS MATÉRIELLES

- La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 25 et 70 % du SMIC selon l'âge, l'année de formation du jeune et le département de l'employeur
- Le Conseil Régional de Franche-Comté prend en charge les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires aux travaux pratiques effectués au centre
- Les frais de déplacement entre le centre de formation et le domicile de l'apprenti sont indemnisés forfaitairement, une fois par an, par le Conseil Régional de Franche-Comté

## ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

### Contrat d'apprentissage de 1 an

- Au centre de formation : 450 heures réparties sur 13 semaines
- En entreprise : 39 semaines dont 5 semaines de congés payés

La formation en centre débute en septembre et se termine en juin, avec des alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 1 semaine au centre et 2 ou 3 semaines en entreprise.

Pour réussir son installation en agriculture ou son insertion dans la filière agricole.



Cette formation a une approche métier par la pratique et permet de renforcer ses compétences pour l'installation ou assure un débouché comme salarié dans un élevage laitier.

La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.



La formation se déroule en étroite collaboration avec les professionnels de la filière.

**CONTENU DE LA FORMATION** //

**Cette formation très professionnelle, s'appuie sur des travaux pratiques et des visites sur le terrain. Elle s'appuie également sur l'étude de nombreux cas concrets.**

→ **L'organisation d'un élevage laitier**

- Les systèmes de production et les installations
- L'agroéquipement
- L'organisation des différentes activités

→ **La mise en œuvre d'un élevage laitier**

- Le renouvellement du troupeau
- La reproduction du troupeau
- L'alimentation des animaux
- L'état sanitaire des animaux

- La traite

→ **La gestion d'un élevage laitier**

- Le suivi technico-économique
- L'environnement technico-économique
- La commercialisation des produits

→ **La formation en milieu professionnel**

- Les périodes en exploitation agricole permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à un rapport écrit évalué en fin de formation.

**ÉVALUATION / VALIDATION** //

Certificat de spécialisation : CS « Conduite de l'élevage laitier », certificat national de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

**Le diplôme est composé de :**

→ 3 UC (Unité Capitalisable) : UC1, UC2 et UC3

Il est attribué à tout candidat ayant obtenu les 3 UC qui composent ce diplôme.

Ces différentes UC sont attribuées aux apprentis ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation et validées par un jury permanent officiel, composé de professionnels et d'enseignants.

Formation très professionnelle avec l'intervention de nombreux intervenants extérieurs spécialistes dans leurs domaines.

Les travaux pratiques de traite, (durée : une semaine) se déroulent en exploitations agricoles partenaires du CFAA.



Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres.

Les UC validées sont capitalisables et restent acquises pendant 5 ans après la date de validation de la première UC.



**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

CFAA du DOUBS  
10, rue François Villon  
BP 65809 - 25058 BESANCON CEDEX 05  
Tél : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50  
[chateaufarine.educagri.fr](http://chateaufarine.educagri.fr)  
[formations-metiers.com](http://formations-metiers.com)

